



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, Mme BRUNEAU, M. BOUTIN, M. BRAULT, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HOUDAYER, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, M. VEILLÉ Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU, Mme Marie-Françoise MOREAU a donné pouvoir à Mme GAUTIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Françoise PICHEREAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

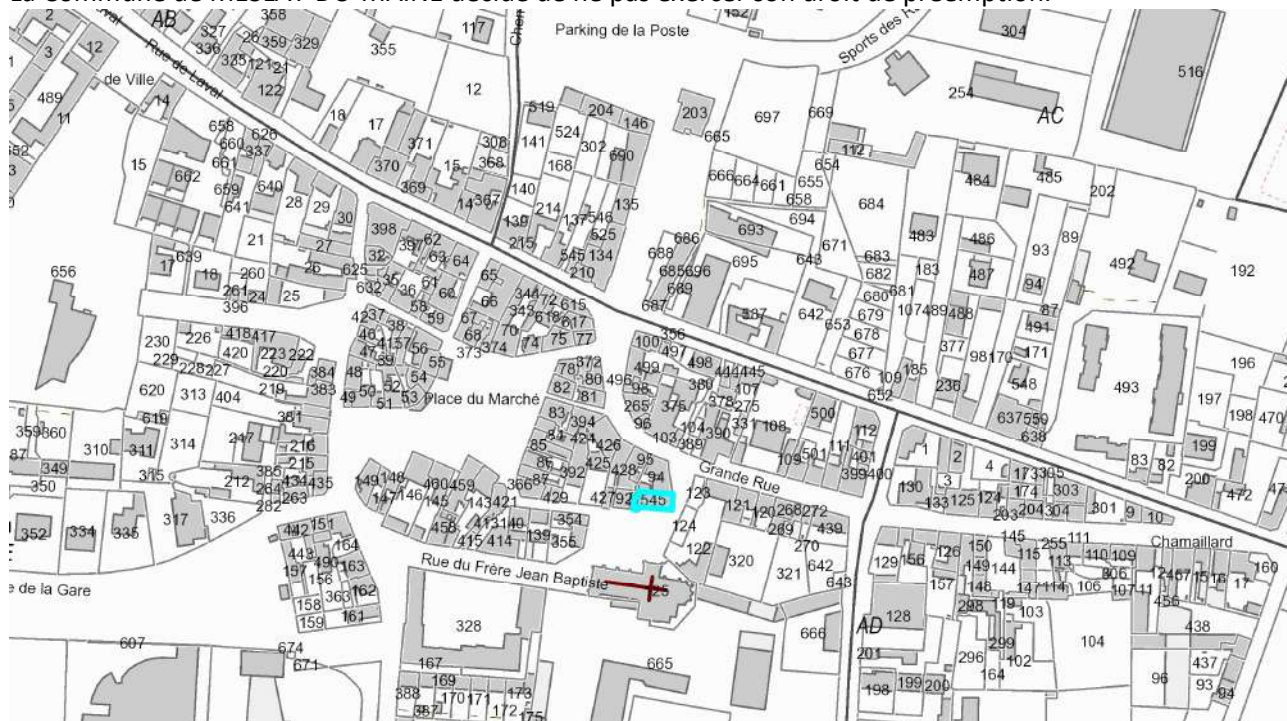
Approbation du PV de Conseil municipal du 28 février 2019 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation d'ajout à l'ordre du jour :

- Désignation d'un délégué afin de représenter la commune aux réunions de la commission « Vaige ».

DECISIONS DU MAIRE

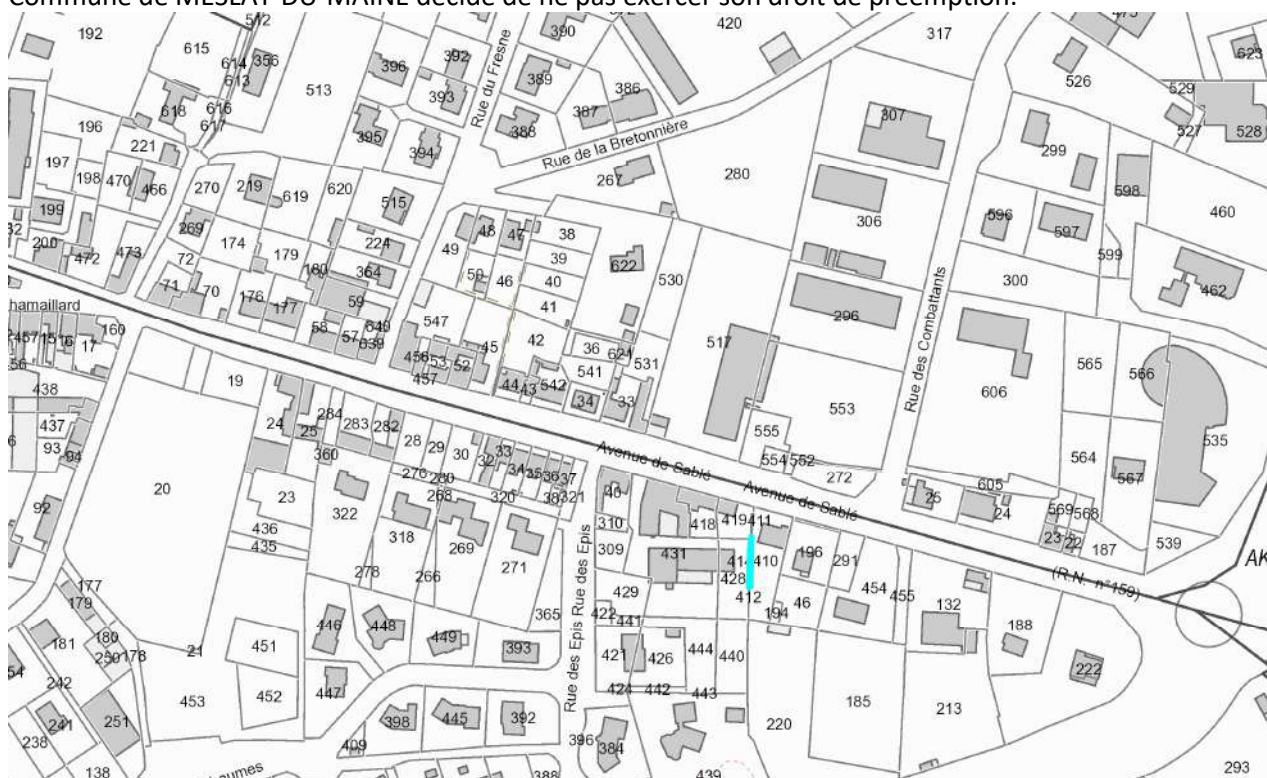
N°2019 – 006 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Place de l'Église, n°4, cadastrée section AE n°545. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019 – 007 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Saint Denis du Maine, n°12, cadastrée section AB n°88. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019 – 008 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Avenue de Sablé, cadastrée section AD n°464. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019 – 009 : Acceptation d'une indemnité de sinistre de MMA d'un montant de 117 914.30 €. Cette somme sera allouée aux travaux du pôle enfance pris en charge par l'assurance « Dommages-ouvrage ».

N°2019 – 010 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue des Cèdres, n°8, cadastrée section AB n°161.
La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



Comptes administratifs et comptes de gestion des budgets

Rapport de la commission économie et administration générale du 25 février 2019 :

	COMPTES ADMINISTRATIFS 2018					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2018	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits
Budget Général						
Section d'Investissement	3 628 132,55 €	1 049 247,77 €	3 628 132,55 €	1 049 295,69 €	47,92 €	
Section de Fonctionnement	3 372 953,60 €	2 879 197,86 €	3 372 953,60 €	3 469 982,57 €	590 784,71 €	
Total budget général	7 001 086,15 €	3 928 445,63 €	7 001 086,15 €	4 519 278,26 €		
Salle Socio-Culturelle						
Section d'Investissement	387 000,00 €	22 838,93 €	387 000,00 €	9 181,00 €		13 657,93 €
Section de Fonctionnement	67 597,33 €	52 650,93 €	67 597,33 €	52 650,93 €		0,00 €
Total salle socioculturelle	454 597,33 €	75 489,86 €	454 597,33 €	61 831,93 €		
Lotissement Moulin à Vent						
Section d'Investissement	40 307,02 €	40 305,84 €	180 411,67 €	40 061,78 €		244,06 €
Section de Fonctionnement	50 366,78 €	50 319,72 €	65 834,48 €	40 305,84 €		10 013,88 €
Total "Lotissement Moulin à Vent"	90 673,80 €	90 625,56 €	246 246,15 €	80 367,62 €		
ZAC Moulin à Vent						
Section d'Investissement	353 238,44 €	0,00 €	353 238,44 €	0,00 €		0,00 €
Section de Fonctionnement	353 238,30 €	0,00 €	353 238,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total "ZAC Moulin à Vent"	706 476,74 €	0,00 €	706 476,74 €	0,00 €		
Lotissement de l'Epeautre						
Section d'Investissement	36 046,68 €	0,00 €	36 046,68 €	20 976,54 €	20 976,54 €	
Section de Fonctionnement	59 981,54 €	42 284,19 €	59 981,54 €	25 364,54 €		16 919,65 €
Total "Lotissement de l'Epeautre"	96 028,22 €	42 284,19 €	96 028,22 €	46 341,08 €		
Lotissement des Néfliers						
Section d'Investissement	801 390,06 €	144 772,02 €	801 390,06 €	62 185,57 €		82 586,45 €
Section de Fonctionnement	990 190,68 €	214 638,40 €	990 190,68 €	144 772,02 €		69 866,38 €
Total "Lotissement des Néfliers"	1 791 580,74 €	359 410,42 €	1 791 580,74 €	206 957,59 €		

Monsieur Jean-Marc POULAIN quitte la salle du conseil, Monsieur Christian BOULAY prend la présidence de la séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2018 du budget général, des budgets salle socioculturelle, lotissement du Moulin à Vent, ZAC du Moulin à Vent, Lotissement de l'Épeautre, lotissement des Néfliers.

Monsieur POULAIN reprend la présidence de la réunion de conseil municipal

Les comptes de gestion 2018, établis par le receveur municipal, trésorière de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après nous ont été transmis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes de gestion 2017 des budgets suivants :

- budget principal de la commune
- budget salle socioculturelle
- budget lotissement du Moulin à Vent
- budget ZAC du Moulin à Vent
- budget lotissement de l'Épeautre
- budget lotissement des Néfliers.

Affectation des résultats 2018

	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018						
	Excédent de fonctionnement 2018	Déficit de fonctionnement 2018	Excédent d'investissement 2018	Déficit d'investissement 2018	Affectation à l'investissement (1068)	Report en fonctionnement (002)	Report en investissement (001)
Budget Général	590 784,71 €		47,92 €		590 784,71 €		47,92 €
Salle socio-culturelle				13 657,93 €			13 657,93 €
Lotissement du Moulin à vent		10 013,88 €		244,06 €		10 013,88 €	244,06 €
ZAC du Moulin à vent							
Lotissement de l'Epeautre		16 919,65 €	20 976,54 €			16 919,65 €	20 976,54 €
Lotissement des néfliers		69 866,38 €		82 586,45 €		69 866,49 €	82 586,45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2018 :

Budget Général

Excédent de fonctionnement : 590 784.71€

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 590 784.71€

Excédent d'investissement : 47.92 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 47.92 €

Budget Salle socioculturelle

Déficit de fonctionnement de 0.00 €

Report du déficit en section de fonctionnement 0.00 €

Déficit d'investissement : 13 657.93 €

Report du déficit en section d'investissement : 13 657.93 €

Budget Lotissement du Moulin à Vent

Déficit de fonctionnement : 10 013.88 €

Report du déficit en section de fonctionnement: 10 013.88 €

Déficit d'investissement : 244.06 €

Report du déficit en section d'investissement : 244.06 €

Budget ZAC du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement de 0.00 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement : 0.00 €

Déficit d'investissement : 0.00 €

Report du déficit en section d'investissement : 0.00 €

Budget Lotissement de l'Epeautre

Déficit de fonctionnement : 16 919.65 €

Report du déficit en section de fonctionnement pour : 16 919.65 €

Excédent d'investissement : 20 976.54 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 20 976.54 €

Budget Lotissement des Néfliers

Déficit de fonctionnement : 69 866.38 €

Report du déficit en section de fonctionnement: 69 866.38 €

Déficit d'investissement : 82 586.45 €

Report du déficit en section d'investissement : 82 586.45 €

Taux d'imposition directe 2019

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Impôts	Taux 2018
Taxe d'habitation	20,95%
Taxe sur le foncier bâti	30,03%
Taxe sur le foncier non bâti	39,62%

La commission finances réunie le 25 février 2019 propose le maintien des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'année 2019.

Budgets primitifs 2019

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET GÉNÉRAL		
Section de fonctionnement	3 409 904,75 €	3 409 904,75 €
Section d'investissement	4 718 575,86 €	4 718 575,86 €
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	8 128 480,61 €	8 128 480,61 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
Section de fonctionnement	65 000,00 €	65 000,00 €
Section d'investissement	337 635,87 €	337 635,87 €
TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE	402 635,87 €	402 635,87 €
LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"		
Section de fonctionnement	44 110,85 €	55 909,83 €
Section d'investissement	40 396,25 €	180 411,68 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"	84 507,10 €	236 321,51 €
ZAC MOULIN A VENT		
Section de fonctionnement	353 238,30 €	353 238,30 €
Section d'investissement	353 238,44 €	353 238,44 €
TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT	706 476,74 €	706 476,74 €
Lotissement de L'Epeautre		
Section de fonctionnement	19 405,00 €	19 405,00 €
Section d'investissement	15 070,14 €	15 070,14 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "EPEAUTRE"	34 475,14 €	34 475,14 €
Lotissement des Néfliers		
Section de fonctionnement	1 274 643,51 €	1 274 643,51 €
Section d'investissement	1 090 595,48 €	1 090 595,48 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT NEFLIERS	2 365 238,99 €	2 365 238,99 €
TOTAL GÉNÉRAL	11 721 814,45 €	11 873 628,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2019 selon le tableau présenté ci-dessus.

Dispositif d'aides du Conseil Départemental aux équipements sportifs

Pour accompagner le renouvellement des équipements sportifs utilisés par les collégiens, le département de la Mayenne prévoit une enveloppe de 201 878 € pour le Pays de Meslay-Grez dans le cadre d'un appel à projet. Cette enveloppe est à répartir entre les communes de Grez-en-Bouère, de Meslay-du-Maine et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez qui possèdent un ou des équipements mis à disposition des collégiens. Il est proposé par la CCPMG de tenir compte du nombre d'heures d'utilisation des équipements par les collèges et de la participation financière versée par le Conseil Départemental à hauteur de 25% chacun et de l'investissement projeté ou en cours à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de signer les documents y afférents.

Demande de subvention du Multi-Golf

Le Multi-golf sollicite la mairie pour une demande de subvention dans le cadre de la création d'une nouvelle activité le « DropnGolf ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 €.

Création d'un poste au service administratif

Suite au départ à la retraite d'un agent titulaire au service urbanisme au 1^{er} septembre 2019, et afin d'assurer une continuité au sein du service et de son remplacement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste à temps complet sur l'ensemble du grade d'adjoint administratif et sur le grade de rédacteur, à compter du 1^{er} mai 2019.

Recrutement temporaire pour la mise en valeur des espaces publics

Considérant le surcroît de travail concernant le désherbage des espaces publics et d'un accroissement d'activités il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE CRÉER 1 emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet du 29 avril 2019 au 02 août 2019
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

ENFANCE ET FAMILLE

Compte rendu de la commission du 13 mars

Présents : Mme TAUNAIS, Mr BOUTIN, Mmes MOREAU Françoise et Vanessa, Mme BOURDAIS, Mme MACHECOURT, Mme PICHEREAU, Solène CHAUVEAU, Pierrick LERAY, Anne-Sophie LAVOUÉ, Marcelline ANGEVIN.

Excusée : Mme GAUTIER

Ordre du jour :

- Les règlements Intérieurs de la pause méridienne/APS/ALSH/NAP
- L'été 2019 : Les séjours, les équipes et les projets
- Investissements 2019
- Patio pôle Enfance
- Questions diverses

Les règlements Intérieurs :

Auparavant, il existait 1 règlement pour les 4 structures. La commission approuve la proposition de n'avoir plus que 2 règlements depuis la mise en place du portail famille.

Soit un pour l'accueil de loisirs et un autre regroupant la restauration scolaire/pause méridienne/accueil périscolaire/ et nouvelles activités périscolaire (NAP). Les règlements sont en annexes.

La mise en forme aérée et en couleur des 2 règlements est appréciée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces règlements.

La pénalité financière est à fixer en cas de retard récurrent des parents à l'APS après 18h30. Proposition de facturer au ¼ d'heure. 1 euro ne semble pas très élevé. La décision reviendra au conseil municipal. Il faut que ce soit gérable au niveau du logiciel. Faire attention que cela ne plafonne pas au niveau des tarifs.

Proposition : En cas de retard à répétition (fixer le nombre 2,3..), Un entretien sera proposé avec la famille pour essayer de trouver une solution. En cas de récidive, les retards feront l'objet de pénalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer une pénalité de retard d'un montant de 3€ par quart d'heure et par enfant.

L'été 2019 :

Concernant les recrutements pour l'été 2019, la commission valide le choix des animateurs. A savoir que 4 stagiaires BAFA Meslinois seront accueillis cet été.

Au niveau des séjours, la commission valide la proposition des thèmes choisis par les animateurs sur les différents camps proposés au mois de juillet et août.

Un membre de la commission serait assez favorable pour privilégier le camp robotique pour sa nouveauté. Une autre personne fait remarquer que ce camp risque d'intéresser plus les garçons.

Le camp sur la robotique sera à privilégier en juillet. Le choix appartient à l'équipe d'animation. Le camp à Tiercé et au Lion d'Angers sont également plébiscités.

Après discussion, la commission valide les camps suivants :

- 1) Camp robotique du 15 au 19 juillet au Lion d'Angers (49)
- 2) Camp sports du 22 au 26 juillet à Tiercé (49)
- 3) Camp équitation du 19 au 23 août au Lion d'Angers (49)

Tarifs séjours ALSH été 2019

La commission propose au Conseil Municipal de conserver les tarifs de 2018 pour les séjours 2019 de l'accueil de loisirs comme suit :

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	90 €	120 €	150 €
Autres communes	160 €	190 €	220 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les tarifs des séjours de l'ALSH été 2019.

Investissement 2019 et Patio du Pôle Enfance

La commission valide la demande d'investissement ainsi que la proposition d'aménagement du patio au pôle Enfance.

Divers :

1) Lors des portes ouvertes des écoles Cassin le 29 mars, il y a aura 1 personne de chaque service (périscolaire / restauration) afin de présenter les structures auprès des parents. Il y aura également la présence d'une ATSEM lors de la porte ouverte de Fratellini le 30 mars au matin.

2) L'équipe d'animation s'interroge sur les troubles du comportement qu'on de plus en plus d'enfants accueillis dans la structure. L'équipe n'a pas de formation adaptée et ne peut se permettre de ne s'occuper que d'un seul enfant. Elle a de ce fait de plus en plus de mal à gérer ces enfants. Une réflexion s'impose sur l'accueil de ces enfants dont certains ont des problèmes d'autisme notamment.

Maryse TAUNAIS demande à l'encadrement de se renseigner auprès des autres structures pour voir comment ce problème est géré.

3) Il est abordé une proposition de sondage par l'équipe enseignante de l'école primaire afin de connaître le nombre d'enfants qui resterait en NAP si ce service était proposé pour l'ensemble des élèves en fin d'après-midi. La commission estime que le sondage n'est pas d'actualité, car il ne peut gérer le flux des enfants sur une durée scolaire. Sachant que l'équipe d'animateurs ne peut pas accueillir plus de 100 enfants, le résultat du sondage ne donne aucune assurance de ne pas dépasser ce chiffre dans les mois qui suivront ou à la rentrée prochaine. La commission émet donc un avis défavorable.

Prochaine réunion le lundi 1er avril à 18h30 (ordre du jour : les commissions scolaires).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Enfouissement des réseaux par Territoire d'Énergie 53 rue de la Bretonnière

TRAVAUX BASSE TENSION			
	Linéaires réseau à effacer	Qté de branchement type Liaison B et façade	Montant travaux HT (MO TEM53 inclus)
Quantité	100	3	33 280 €
		Montant charge commune après participation du TEM 53 (35% du montant HT)	22 080 € HT
TRAVAUX TELECOM			
	Linéaires réseau à effacer	Qté de branchement type Liaison B et façade	Montant travaux HT (MO TEM53 inclus)
Quantité	50	2	7 280 €
		Montant charge commune TTC	6 280 € TTC
TRAVAUX ECLAIRAGE			
	Linéaires réseau à effacer	Qté de points lumineux	Montant travaux HT (MO TEM53 inclus)
Quantité	10	3	10 400 €
		Montant charge commune après participation du TEM 53 (25% du montant HT)	7 900 € HT
TOTAL TRAVAUX BT/RT/EP (charge commune)			36 260 €

MESLAY DU MAINE : **TRANCHE 3**
EFFACEMENT RUE DE LA BRETONNIERE



Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de la dissimulation urbaine des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4 %	Prise en charge de Territoire d'énergie Mayenne 35%	Participation de la Commune 65% des travaux + maitrise d'œuvre
32 000 €	1 280 €	11 200 €	22 080 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 35% du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Réseaux de télécommunication - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	TVA (20%)	maitrise d' oeuvre 4 %	Prise en charge du Territoire d'énergie Mayenne	Participation de la commune 100 % travaux + maitrise d'œuvre
7 000 €	1 167 €	280 €	0 €	7 280 €

Dans le cadre de cette option la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du Territoire d'énergie Mayenne (0 %).

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France-Télécom.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à l'effacement

Travaux	Estimation HT du coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4 %	Prise en charge du Territoire d'énergie Mayenne 25%	Participation de la Commune 75% des travaux + maitrise d'œuvre
EP	10 000 €	400 €	2 500 €	7 900 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité *

Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009



A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :

29 980 €

Imputation budgétaire en section
dépense d'investissement au compte
20415

Réseaux de télécommunication

A l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de : 7 280€ sera imputé budgétairement en section **dépense d'investissement**.

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Compte rendu de la commission aménagement du territoire et urbanisme du 13 mars

Etaient présents: Philippe CHESNAIS, Maurice GASCOIN, Pierre BORDIER, Frédéric URVOY DST;

Excusés : Maryse TAUNAI, Sonia BERTHELOT, Daniel DESNOE, Jacky HULOT, Clément HOUDAYER, Rémi VEILLE.

Lors de la visite sur le site des différents chemins figurant au tableau joint, la commission propose au conseil municipal les volumes nécessaires pour maintenir un entretien correct :

		Attributions précédentes			Proposition	Observations 2019
		2016	2017	2018	2019	
		en m3				
Route du Bignon-du-Maine						
LEGROUX	Le Petit Montavallon	1	1	1	1	
GIRARD	Le Petit Montavallon	0	0	0	0	
MEZIERE	La Coignardière	1	1	1	1	
CHANGEON	Les Guénaudières	1	1	1	1	reste 0,25 m3
LANDEAU	La Petite Réhaurie	2	3	1	1	
PICHON	La Chauvière	1	1	1	1	
Route de Villiers-Charlemagne						
LEMAITRE	La Tremblaie	0	1	0	0	
Route de Ruillé-Froid-Fonds						
LECOMTE	Le Petit Pineau	0	3	1	1	reste 1 m3
REZE	La Petite Célinière	3	5	3	5	reste 1 m3
GAUTEUR	La Grande Célinière	2	1	1	1	finition sablée
Route de Grez-en-Bouère						
MALINE Hervé	Le Trébuchot	0	5	3	3	reste 1 m3
Route de Sablé-sur-Sarthe						
HOUDU Paul	La Paubelière	3	2	2	2	reste 0,50 m3
CAUCHOIS Xavier	Les Arcis (ferme)	0	0	10	10	reste 0,25 m3
CAUCHOIS Xavier	La Métairie des Arcis	10	10			
Voie de la Pierre (Route de St Denis-du-Maine)						
ECHIVARD Caroline	La Maison neuve	1	1	1	1	
GUILLAUME Allain	La Pierre	1	1	1	1	
Route de Saint Denis du Maine						
PROUX Jonathan / TINNIERE A.L.	Les Conillères	1	1	0	1	
CHAMBONNET	Les Conillères	0	0	1	0	
Route d'Arquenay						
DROUVOT - ROULETTE BROSSIER	La Petite Gagnerie	20	22	22	10	Stockés aux ateliers municipaux
DROUVOT - ROULETTE BROSSIER	CR de la Petite Gagnerie	3	3	3		Stockés aux ateliers municipaux
Chemin pédestre à partir de chez BOSSUET	Le Clos des Chênes	10	10	10	10	Stockés aux ateliers municipaux
BOSSUET	La Lande	3	0	0	0	
MONNIER François / FOUASSIER	Le Grand Cormier	2	0	0	1	reste 0,25 m3
GAUDEMER	Le Grand Cormier	0	2	2	2	
DE BEAUFOND	La Colombière	0	3	3	0	reste 0,5 m3 (au fond) + 1,5 m3 (à l'entrée)
PINCON	Le Chêne Drouet	2	2	1	1	
BRUNEAU	Tessé	3	5	5	5	
DAVID Jean-Claude	Le Point d'Orgue	1	1	0	0	reste 0,50 m3
Route de Laval						
	Impasse des Lilas	3	2	2	2	Stockés aux ateliers municipaux
	Chemin de l'Hommeau	10	8	8	10	Stockés aux ateliers municipaux
	Chemin station de pompage	10	10	10	10	Stockés aux ateliers municipaux
Divers						
BOURDAIS (25/33)	Rue de la Gare	2	2	2	2	Stockés aux ateliers municipaux
TOTAL		96	107	96	83	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette répartition.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Compte rendu commission cadre de vie et communication du 04 mars 2019

Présentation de la trame du bulletin :

Une saison à Meslay

PAGE DE COUV (1)

Les visuels seront choisis en fonction des articles, cela reste à déterminer

PAGE 2

EDITO JMP

PAGE 2

Compte rendu de CM JH

PAGE 3

HISTOIRE DE LA COMMUNE AB – ASSO HIST et MEMOIRE
« La Poste »

PAGE 4-5

FINANCES DE LA COMMUNE JMP
La santé financière de la commune
Présentation des projets

PAGE-6-7

URBANISME et AMENAGEMENT de la COMMUNE PB
Lotissement « Les Néfliers » - plan, tarif...
Déploiement de la fibre optique – horizon 2019 -2020
Ateliers Architecture HG / FM
TRAVAUX – Piste d'athlétisme CB

PAGE 8-9

VIE ASSOCIATIVE – Zoom du bulletin CB
Enveloppe financière : subvention, outils mis à disposition pour annoncer leur manifestation
Forum,
Interview Comité de Jumelage et Asso Handball

PAGE 10

CADRE DE VIE
Bilan du 1^{er} semestre CME HG
Echanges Allemands / Collège
Autres sujets à déterminer

PAGE 11-12

ENFANCE – JEUNESSE MT
Réunion 13 mars (en attente)

PAGE 13

ANIMATIONS DE LA COMMUNE
Bébés lecteurs, GNT, fête de la musique

PAGE 14

INFORMATIONS UTILES
Modalités de délivrance des titres sécurisés

PAGE 15

ETAT CIVIL

PAGE 16

QUE S'EST-IL PASSE A MESLAY

APEL Meslay, Graines de musiciens, exposition, Meslay Maine le Jeu, Bal, Conférence Hist et Mémoire, Bol de Riz, Théâtre, Chasse aux Œufs, Courses Hippiques, animations piscines, Festival de Jazz

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que les travaux pour la fibre optique démarreront au 1^{er} avril 2019 jusqu'au 28 décembre 2019.



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2019 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

Désignation d'un délégué afin de représenter la commune aux réunions de la commission « Vaige ».

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe « SBeMS », créé depuis le 1er janvier 2019 a compétence en matière de GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les territoires des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière et du Rau de Parcé.

Cinq membres adhèrent à notre structure à savoir la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, la Communauté de Communes des Coëvrons, la Communauté de Communes de Loué-Brulon-Noyen et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Suite à la réunion du Comité Syndical du 12 février 2019, nous avons souhaité mettre en place cinq commissions territoriales sur notre territoire de compétence présidé par un membre du bureau du SBeMS :

- > **Commission Vaige – Pascal GANGNAT**
- > **Commission Erve – Solange SCHLEGEL**
- > **Commission Erve aval, Treulon et Bouchardière – Ghislaine BODARD-SOUDEE**
- > **Commission Voutonne & Rau de Parcé – Ghislaine BODARD-SOUDEE**
- > **Commission Taude & Baraize – Thierry HOMET**

Ces instances non délibérantes, ont pour rôle de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec le thème. Elles seront composées de représentants des communes (maire ou son représentant) et le cas échéant des Communes, des EPCI ou des syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Pierre BORDIER comme délégué à la commission « Vaige » du SBeMS.